

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

À Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Affaire suivie par :
M. Thibaud CHAILLOU, DGS
Courriel : dgs@mairie-langogne.fr

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie de Langogne (salle du conseil municipal, 2^{ème} étage) le :

MARDI 03 MARS 2026 à 18 heures 00

Selon l'ordre du jour suivant :

- I. Appel nominatif des conseillers et vérification du quorum ;
- II. Ouverture de la séance ;
- III. Désignation du secrétaire ;
- IV. DÉLIBÉRATIONS :
 - 1°) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2026 ;
 - 2°) Fonction publique Territoriale – Contractuels – Création d'emplois saisonniers non-permanents pour l'année 2026
 - 3°) Finances locales – Décision budgétaire – Compte Financier Unique 2025 du budget principal
 - 4°) Finances locales – Décision budgétaire – Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Service des eaux »
 - 5°) Finances locales – Décision budgétaire – Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Lotissement Lachamp »
 - 6°) Finances locales – Décision budgétaire – Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Musée de la Filature des Calquières »
 - 7°) Finances locales – Mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de compétence eau et assainissement à la communauté de communes du haut Allier Margeride
- V. Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal ;
- VI. Questions de fin de séance

Vous trouverez joints à cette convocation la note de synthèse ainsi que les différentes annexes. Par ailleurs, en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales, je vous précise que les dossiers relatifs aux points examinés à l'ordre du jour peuvent être consultés dans le bureau du DGS de la Ville de Langogne, M. Thibaud CHAILLOU, sur rendez-vous.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, tout conseiller voulant intervenir lors des questions diverses devra déposer sa ou ses questions par écrit à l'accueil de la mairie ou l'envoyer par courriel à l'adresse dgs@mairie-langogne.fr avant 17h00 le lundi 02 mars 2026.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, ma considération distinguée.

Le 24 février 2026,

Le maire, Marc OZIOL

